



Appel à projets national 2011 pour le Programme national pour l'alimentation (PNA)

Date d'ouverture de l'appel à projets : 16 mars 2011

Date de clôture de l'appel à projets : 16 mai 2011

SOMMAIRE

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets
 - 1.1 Contexte
 - 1.2 Objectifs
2. Champ de l'appel à projets
3. Modalités de participation
 - 3.1 Durée des projets
 - 3.2 Structures concernées
 - 3.3 Coordonnateur
4. Examen des propositions de projets
 - 4.1 Critères de recevabilité
 - 4.2 Critères de sélection
 - 4.3 Comités de sélection des projets
5. Dispositions générales pour le financement
6. Calendrier de l'appel à projets
7. Modalités de soumission
 - 7.1 Contenu du dossier de soumission
 - 7.2 Envoi des dossiers
8. Publication des résultats
9. Contacts

1 Contexte et objectifs de l'appel à projets

1.1 Contexte de l'appel à projets

Afin d'assurer l'accès de tous à une alimentation sûre et de qualité, **la loi de modernisation agricole du 27 juillet 2010** a fixé le cadre général de la politique du gouvernement en matière d'alimentation, déclinée de manière opérationnelle dans le Programme national pour l'alimentation

Ce Programme disponible sur internet à l'adresse : <http://alimentation.gouv.fr/pna> comprend quatre axes :

- faciliter l'accès de tous à une alimentation de qualité, plus particulièrement à l'école, dans les hôpitaux, dans les prisons et pour les populations les plus démunies ;
- améliorer la qualité de l'offre alimentaire, notamment au travers d'engagements collectifs de qualité et en développant les circuits courts et de proximité ;
- améliorer la connaissance et l'information sur l'alimentation, en mettant par exemple en place les classes du goût ;
- préserver et promouvoir le patrimoine alimentaire et culinaire français.

Si la politique de l'alimentation mobilise le gouvernement avec l'ensemble des autres ministères concernés, elle se fonde également sur l'implication très forte des régions, afin d'être au plus près des attentes et besoins des populations et de favoriser la nécessaire articulation entre le niveau national et régional.

C'est dans ce cadre que le service de l'alimentation de la **Direction générale de l'alimentation** lance un appel à projets national à compter du 16 mars 2011.

1.2 Objectifs de l'appel à projets

En soutenant des **projets d'envergure** s'inscrivant dans les problématiques des axes du programme national pour l'alimentation, cet appel à projets permettra de donner de la lisibilité et visibilité à des « actions - phare », destinées à être dupliquées sur l'ensemble du territoire.

A cet effet, plusieurs stratégies pourront être développées

1/ Stratégies privilégiant la conception et réalisation :

- d'actions innovantes, multipartenariales s'appuyant sur des démarches méthodologiques, reproductibles et transférables.
- de guides pratiques ou encore d'outils d'apprentissage ou de fiches d'activités facilitant l'implication du public tant dans la planification d'une action que dans sa réalisation.

2/ Stratégies favorisant la mise en place de :

- nouveaux modes de partenariats : initiatives favorisant la fédération d'acteurs, d'institutions et de ressources au service d'objectifs partagés.
- modes de communication utilisant les nouvelles technologies (applications téléphonie mobile – outils interactifs sur internet) permettant aux usagers ou aux acteurs du secteur de l'alimentation d'avoir un accès rapide à certaines informations, voire formations.

L'appel à projets pourra, le cas échéant, permettre de donner un coup d'accélérateur aux expériences réussies, mais pour lesquelles l'évaluation et ou la modélisation doivent être terminées ou pour lesquelles le périmètre pourrait être élargi à d'autres publics ou à d'autres volets.

Quelques exemples sont donnés ci-dessous à titre indicatif. Ils illustrent les stratégies pré-citées, (un projet pouvant s'inscrire dans le développement de l'une ou de plusieurs d'entre elles).

Thématique : développer l'agriculture en ville

Concevoir un guide pratique permettant la mise place et l'animation de jardins familiaux, associant ateliers d'éveil au goût et à la biodiversité, développement de la production de produits locaux et de saison et valorisation des métiers de la filière fruits et légumes.

Donner des repères méthodologiques aux animateurs et financeurs d'actions afin de faciliter l'accueil des publics en difficulté sociale dans les jardins familiaux de développement social ou dans les jardins maraîchers.

Créer un outil de formation interactif sur internet, à destination des élus, des responsables de centres de loisirs, des chefs d'établissement pour développer le concept de « jardin transportable » (implantation aisée dans les cours d'école, les centres de loisirs, les jardins des EHPAD...).

Thématique : prendre de bonnes habitudes alimentaires et lutter contre le gaspillage alimentaire

Développer des outils interactifs sur internet et ou vidéos afin d'améliorer les compétences culinaires des enfants, adolescents, personnes âgées, dans le cadre d'ateliers cuisine dédiés.

Concevoir des guides pratiques ou outils interactifs sur internet ayant pour objectif de sensibiliser les jeunes (primaire et ou secondaire) au gaspillage alimentaire tant en restauration collective qu'à domicile.

Concevoir des fiches pratiques sur la récupération des denrées dans le cadre de l'aide alimentaire.

Thématique : information et formation du consommateur

Développer des démarches permettant de mobiliser et fédérer acteurs et ressources autour des maisons de l'alimentation : lieux de débats, d'information et de pratiques culinaires ;

Thématique : valorisation des métiers

Rechercher des moyens de démultiplier les contacts entre employeurs du secteur de l'alimentation souhaitant recruter et personnes en recherche d'emploi ou jeunes en fin de scolarité.

Thématique : valorisation du patrimoine alimentaire et culinaire

Concevoir des applications sur téléphonie mobile, afin de renseigner rapidement les consommateurs sur telle ou telle information ayant trait au patrimoine alimentaire ou culinaire : produits du terroir, savoirs-faire artisanaux, agrotourisme, cuisine régionale, métiers de bouche....

Développer des démarches ludiques et inter-actives facilement reproductibles (théâtre interactif, performances sensorielles) permettant de sensibiliser le public à la richesse et à la diversité du patrimoine alimentaire et culinaire ou à l'exploration de l'acte alimentaire.

Thématique : valorisation des produits locaux

Etablir des repères méthodologiques à destination des acteurs publics pour mettre en place une gouvernance alimentaire régionale.

L'ensemble des projets retenus et financés dans le cadre de cet appel à projets est libre de droits. Les travaux réalisés pourront être utilisés au niveau national par le MAAPRAT pour la conception de référentiels, guides méthodologiques ou pratiques, outils de différente nature. Si tel est le cas, les auteurs seront associés aux réflexions nationales et seront cités pour leurs contributions. Les divers soutiens financiers figureront également sur les documents nationaux.

2 Champ de l'appel à projets

L'appel à projets national couvre exclusivement les 4 axes du Programme national pour l'alimentation visés en page 1 du présent document.

Sont donc considérés **comme hors champ**, les deux volets transversaux du programme : « innover et créer des connaissances pour des modèles alimentaires durables et de qualité » et « une communication qui véhicule les valeurs « positives » de la nouvelle politique de l'alimentation ».

3 Modalités de participation

3.1 Durée des projets

Les projets ne peuvent avoir une durée excédant 18 mois (délai maximal de remise des livrables).

3.2 Structures concernées

Cet appel à projets s'adresse à l'ensemble des organismes publics ou privés à but non lucratif œuvrant dans les domaines de l'alimentation au sens large du terme.

Dans le cas d'un projet impliquant un partenariat entre plusieurs entités, les organismes participants au projet déposeront un seul dossier et désigneront un coordonnateur de projet unique ainsi qu'un seul organisme gestionnaire des fonds.

3.3 Coordonnateur du projet

Il sera responsable de la mise en place des modalités liées au projet, de la production des documents requis et de la communication des résultats.

4. Examen des propositions de projets

4.1 Critères de recevabilité

Pour être recevables, les projets doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Le dossier de candidature doit être dûment complété et comprendre les documents requis et respecter les modalités de soumission figurant au point 7
- Le projet doit répondre aux objectifs du présent appel à projets et s'inscrire dans un ou plusieurs des quatre axes du Programme national pour l'alimentation.
- Le projet doit avoir une durée conforme à la durée indiquée au point 3.1
- Les projets doivent être précisément exposés quant à leur contexte, leur réalisation, leur financement, leurs résultats attendus et leur évaluation

4.2 Critères de sélection

A/ Intérêt et qualités du projet

- *4.2.1 Intérêt et originalité du projet*

Caractère pertinent, original ou particulièrement innovant de la proposition

- *4.2.2. Qualités du projet*

Besoins clairement identifiés,

Clarté des objectifs ;
Profil des publics concernés clairement définis ;
Nombre de bénéficiaires ;
Implication du public concerné.

- *4.2.3 Projet fédérateur pour la région*

Envergure du projet ;
Positionnement du projet dans l'environnement dans lequel il s'inscrit ;
Niveau d'implication des partenaires ;
Représentativité et pluridisciplinarité des acteurs ;
Multifinancement.

- *4.2.4 Reproductibilité et pérennité du projet*

Reproductibilité, transférabilité de la méthodologie, des outils ;
Pérennité : capacité à poursuivre l'action indépendamment de toute subvention ;
ministérielle et/ou régionale ;
Projets permettant d'envisager leur utilisation au niveau national en tant que tels ou ré-examinés en vue de construire des référentiels nationaux ;
Livrables fournis sur support dématérialisé.

Sur chacun de ces points, il est indispensable d'argumenter en quoi ces critères sont respectés.

B/ Méthodologie et faisabilité sur la base de critères objectifs et mesurables

- *4.2.5 Méthodologie et faisabilité*

Pertinence de la proposition au regard des orientations de l'appel à projets ;
Thématiques couvrant tout ou partie des quatre axes du Programme national pour l'alimentation et l'un des cinq publics cibles (jeunes, personnes démunies, personnes hospitalisées, personnes âgées, personnes détenues) ;
Qualité de l'argumentaire et de la bibliographie ;
Méthodologie, qualité de la structuration du projet, rigueur de définition des résultats finaux (livrables), identification des différentes étapes clefs, des modalités du projet et des compétences des professionnels engagés.

- *4.2.6 Crédibilité du projet*

Crédibilité du calendrier du projet : un calendrier des étapes-clés de la mise en œuvre du projet devra être présenté. Il s'agit d'un élément indispensable pour le suivi des résultats ;
Crédibilité et justification du financement demandé ;
Adéquation entre les ressources humaines, technologiques et les besoins du projet.

- *4.2.7 Evaluation du projet*

indicateurs de processus ;
indicateurs de résultats.

- *4.2.8 Impact et valorisation du projet*

impact global du projet ;
stratégie de valorisation des résultats.

4.3 Comités de sélection des projets

- *4.3.1. Comités de sélection – niveau régional*

Après examen des critères de recevabilité par les DRAAF/DAAF et remplissage pour les dossiers éligibles des fiches « grilles d'évaluation » (en annexe), ceux-ci seront présentés à un comité émanant du CRALIM et présidé par le DRAAF/DAAF, *mais dont les membres ne peuvent être porteurs de projets.*

A l'issue de cette étape, **trois projets maximum par région** seront classés par ordre de priorité et transmis à la DGAL.

- *4.3.2. Comité de sélection – niveau national*

La sélection définitive des projets sera effectuée par un comité national multidisciplinaire réunissant des experts des différents services du ministère, associant le groupement des DRAAF/DAAF et présidé par la Direction générale de l'alimentation (DGAL). Ce comité établira un ordre de priorité des projets finançables, sans tenir compte de la région d'origine.

5. Dispositions générales pour le financement

Le financement est attribué pour la durée du projet (maximum 18 mois)

Le financement attribué à chaque projet sera apporté sous forme d'une subvention dans le cadre d'une convention entre la DRAAF/DAAF de la région concernée par le projet et l'organisme gestionnaire désigné dans le dossier de candidature.

Les autorisations d'engagement correspondant aux projets sélectionnés seront délégués dans les DRAAF/DAAF dans les quinze jours suivant la publication des résultats.

Les DRAAF/DAAF pourront alors signer des conventions avec les porteurs de projets.

- *5.1.1. Taux de financement*

Cet appel à projets est doté d'un budget total de **550 000 euros TTC** pour une subvention ministérielle moyenne **de 40 000 euros** par projet.

- *5.1.2. Maquette financière*

Seront détaillés de façon précise :

le coût total du projet ;
les opérations auxquelles sont octroyés des financements ;
les recettes (montant du financement demandé, détail des autres sources de

financement);
les dépenses (types et montants de dépenses).

6. Calendrier de l'appel à projets

Lancement de l'appel à projets	16 mars 2011
Soumission du dossier de candidature - par courriel à la DRAAF/DAAF <u>Et</u> - envoi de deux dossiers originaux (dont dossier COSA) signés à la DRAAF/DAAF de votre région, le cachet de la poste faisant foi.	16 mai 2011
Date prévisionnelle de réunion du comité de pré-sélection par les DRAAF/DAAF :	Deuxième quinzaine de mai
Transmission des dossiers par les DRAAF/DAAF à la DGAL (Direction générale de l'alimentation) :	pour le 1 ^{er} juin
Date prévisionnelle de réunion du jury national :	Deuxième quinzaine de juin
Date prévisionnelle de publication des résultats :	30 Juin 2011
Délégation des AE aux DRAAF/DAAF pour les projets sélectionnés :	Avant le 15 juillet 2011

7. Modalités de soumission

7.1 Contenu du dossier de soumission

Pour être examiné, tout dossier devra comporter impérativement les éléments suivants :

- Un courrier de demande de subvention.
- Le dossier COSA dûment rempli (téléchargeable – Cerfa 1256-03 - remplissage en ligne).
- Un relevé d'identité bancaire de l'organisme gestionnaire.
- Un résumé du projet – 5000 caractères maximum.

7.2 Envoi des dossiers

Format électronique :

Le dossier COSA sera transmis le **16 mai 2011** au plus tard au responsable du pôle offre alimentaire de la DRAAF/DAAF concernée.

Format papier :

Deux exemplaires du dossier COSA seront signés et envoyés à la DRAAF/DAAF concernée le 16 mai 2011 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

8. Publication des résultats

La liste des projets financés sera publiée sur le site Internet du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ainsi que sur les sites des DRAAF/DAAF. Pour ces projets, le résumé sera publié ultérieurement, chaque porteur de projet sera contacté pour confirmer le contenu ou proposer une version publiable.

Les résultats seront communiqués par écrit *aux coordonnateurs de projets*

9. Contacts

Pour toute information, contacter :

Au niveau national : Dr Danièle Mischlich, chargée de mission auprès du sous-directeur de la qualité de l'alimentation ; Direction générale de l'alimentation : tél 01 49 55 80 14
daniele.mischlich@agriculture.gouv.fr

Au niveau régional : le ou la responsable du pôle offre alimentaire de la DRAAF ou DAAF concernée.